



Rencontre d'information et de consultation sur l'avenir de l'église de Saint-Ubalde

Pour donner suite à la récente entente intervenue avec la Fabrique concernant l'utilisation commune de l'église, la Municipalité de Saint-Ubalde souhaite informer et consulter les citoyens et organismes afin d'alimenter les réflexions et les actions à venir concernant l'utilisation du bâtiment. Pour se faire, la municipalité tiendra une rencontre qui portera sur les éléments suivants :

- Présentation de l'état de situation et des démarches réalisées à ce jour;
- Présentation d'exemples de projets réalisés dans d'autres municipalités;
- Consultation des citoyens et organismes pour connaître les besoins et recueillir des idées pour l'utilisation du bâtiment;
- Prochaines étapes.

L'activité aura lieu le :



Votre participation est importante.

Bienvenue à tous !

DÉBARCADÈRE PUBLIC DU LAC BLANC

Le Lac Blanc, comme tous les lacs du Québec, est menacé par l'entrée d'espèces végétales et animales envahissantes qui risquent de briser l'écosystème du lac. Le myriophylle à épi est, particulièrement, l'une des plantes les plus dommageables et il se propage très rapidement et surtout, très facilement.

Déjà près de nous, des lacs sont touchés : le lac Sergent, le lac aux chicots à Ste-Thècle, le lac à la Tortue à Shawinigan, le lac St-Pierre dans le fleuve St-Laurent... En mars 2017, 110 lacs et cours d'eau étaient répertoriés. Une fois implanté dans un lac, il est quasi impossible de le faire disparaître.

Conséquence : perte de la qualité du lac et donc, perte de la valeur foncière des propriétés.

Le conseil municipal de Saint-Ubalde, de concert avec l'association des Riverains du Lac Blanc, a donc pris des mesures pour tenter de prévenir l'arrivée d'espèces envahissantes comme le myriophylle.

Des mesures concrètes seront implantées dès cette année : **le débarcadère public du Lac Blanc sera fermé au public sauf les samedis**, alors qu'un gardien veillera à la vérification de la propreté des embarcations. Des conditions s'appliqueront; elles se retrouvent sur le modèle d'affiche apparaissant plus bas.

CONDITIONS D'UTILISATION

La barrière donnant au débarcadère public sera **verrouillée** à compter du 3^e lundi de juin jusqu'au vendredi précédant la Fête du Travail.

Il sera toutefois possible d'utiliser le débarcadère pour mettre à l'eau une embarcation en présence d'un gardien tous les samedis durant cette période les samedis de 9 h 00 à 17 h 00 aux conditions suivantes :

- **Posséder une preuve de résidence à St-Ubalde** (permis de conduire, compte de taxes, etc.);
- **Avoir une embarcation propre**, c'est-à-dire exempte de résidus pouvant présenter des risques de contamination;
- **Déboursier un montant de 20 \$**. Aucun frais pour la sortie d'une embarcation ou la mise à l'eau d'un canot, kayak ou planche.

Exceptionnellement, il pourrait être possible d'obtenir l'ouverture de la barrière **pour sortir une embarcation** en dehors des heures d'ouverture du débarcadère mentionnées ci-haut en communiquant avec la municipalité de Saint-Ubalde au 418 277-2124. **Des frais de 75 \$ seront exigés.**

Ces mesures s'avèrent nécessaires afin de protéger le Lac Blanc contre l'entrée d'espèces végétales et animales envahissantes, telles le myriophylle à épi ou la moule zébrée.

.....

La municipalité exhorte les riverains à ne pas laisser d'accès aux lacs de son territoire aux embarcations qui n'auront pas été préalablement lavées si elles proviennent d'autres plans d'eau.